



## Communiqué Examen National du Certificat d'Études Supérieures de Révision Comptable

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique organise deux sessions de l'examen national en vue de l'obtention du certificat d'études supérieures de révision comptable pour l'année universitaire **2010/2011** conformément au calendrier ci-après :

Modules	Durée	Coefficient	Session Principale		Session de Rattrapage	
			Date	Heure	Date	Heure
Révision Comptable	5 heures	2	12 Juillet 2011	8h30	21 Septembre 2011	8h30
Gestion Intégrée	4 heures	1	13 Juillet 2011	8h30	22 Septembre 2011	8h30
Fiscalité Approfondie	4 heures	1	14 Juillet 2011	8h30	23 Septembre 2011	8h30

### Conditions de participation :

Peuvent s'inscrire à cet examen national, les étudiants régulièrement inscrits au certificat d'études supérieures de révision comptable pour l'année universitaire actuelle, ainsi que les candidats libres et ce, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

### Le programme des épreuves écrites et orales :

Le programme des épreuves écrites et orales figure à l'annexe de l'Arrêté du Ministre de l'enseignement supérieur du 22 février 1996 fixant le régime des études et des examens en vue de l'obtention du certificat d'études supérieures de révision comptable ainsi que l'inscription des sujets de mémoires et les modalités de leur soutenance.

### Centres d'Examen :

- Les épreuves écrites se dérouleront dans les établissements suivants :

- 1- **L'Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises**, pour les candidats inscrits à cet établissement ainsi que pour les candidats inscrits à **L'Institut Supérieur de Gestion de Tunis à l'Institut Privé des Hautes Etudes de Tunis et à l'université méditerranéenne de Tunis/Nabeul**.
- 2- **L'Institut des Hautes Études Commerciales de Carthage**, pour les candidats inscrits à cet établissement.
- 3- **La Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de Sfax**, pour les candidats inscrits à cet établissement.

**Remarque :** L'étudiant ayant épuisé son droit d'inscription au certificat d'études supérieures de révision comptable garde le droit de s'inscrire aux examens moyennant le paiement d'un droit d'inscription et peut s'inscrire à l'examen auprès de l'établissement de son choix.

- Les épreuves orales se dérouleront à **L'Institut Supérieur de Comptabilité et d'Administration des Entreprises** pour tous les candidats admissibles. Ces derniers seront informés des dates du déroulement des épreuves orales par voie d'affichage dès la proclamation des résultats de l'écrit.

### **Délais d'inscription à l'examen :**

Les candidats désireux de participer à l'examen national au titre de l'année universitaire 2010/2011, sont tenus de s'inscrire auprès de **leur établissement** jusqu'au samedi **11 juin 2011** dernier délai.

**AUCUNE INSCRIPTION A L'EXAMEN NE SERA ACCEPTEE APRES CETTE DATE.**

Il est à signaler que la candidature des étudiants concernés par la formation complémentaire ne peut pas être acceptée pour passer les examens du certificat d'études supérieures de révision comptable **à moins qu'ils justifient qu'ils sont en cours de suivre cette formation.**

### **Pièces à fournir :**

Les candidats sont tenus de s'inscrire à l'examen dans les délais **auprès de leur établissement** et de fournir les pièces suivantes :

- 1- La fiche de candidature à retirer auprès de l'établissement du candidat,
- 2- Une photocopie de la carte d'identité nationale ou du titre de séjour pour les candidats étrangers,
- 3- Une photocopie du diplôme de la maîtrise,
- 4- Une photocopie du certificat d'inscription au CES de Révision Comptable pour l'année universitaire en cours pour les candidats inscrits aux cours du jour ou aux cours du soir,
- 5- Une photocopie des deux certificats d'inscription au CES de Révision Comptable pour les candidats libres,
- 6- Une photocopie du certificat d'inscription au cycle de formation complémentaire pour les candidats concernés par cette formation,
- 7- Le récépissé d'un mandat réservé au paiement des droits d'inscription. Ce mandat est à libeller au profit de **l'Agent Comptable de l'I.S.C.A.E** au N° du **C.C.P : 627-52 Tunis**,

### **Droits d'inscription à l'examen :**

- **30 dinars** pour les candidats inscrits aux cours du jour ou aux cours du soir.
- **100 dinars** pour les candidats libres.